

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du jeudi 10 novembre 2022

*Date de convocation : 12/10/2022*

*Nombre de présents : 24*

*Nombre d'absents excusés : 5*

*Etaient présents : M. Uteza, Principal, Mme Rozanès, Principale adjointe, Mme Vidal, Gestionnaire, M. Pellissier, Directeur adjoint SEGPA, Mme Grange, CPE, M. Bouchaïba, M. Fabre, M. Cathala, M. Bonnet, M. Coste Romain, Mme Roland, Mme Debuire (pour les personnels enseignants, Aed et Aesh), Mme Carratié, Mme Maurel, Mme Romatico (pour les personnels administratifs et d'entretien), Mmes Sébire, Mme Lallemand, Mme Barre, Mme Loizeau, Mme Rey, M. Thomasset (pour les parents d'élèves), Mme Lopez, Mme Thomasset et M. Torrès (pour les élèves).*

*Excusés : les élus Agglo, conseil départemental et mairie de Sérignan, Mme Lopez, parent.*

*17h34 ouverture du CA .*

### Ordre du jour :

M. UTEZA, Principal et président du conseil, présente l'ordre du jour à savoir :

- Adoption du P.V. du dernier C.A.,
- Installation du C.A., validation de la composition des différentes instances,
- Présentation du règlement intérieur,
- Délégation de signature du C.A. au chef d'établissement pour la passation de marchés à incidence financière annuelle,
- Vote des tarifs,
- Questions financières,
- Questions diverses.

### **RUBRIQUE 1. : Adoption du PV du CA précédent (du 03/10/2022)**

Mme GRANGE Elodie , est désignée comme secrétaire et le procès-verbal du CA précédent est approuvé à l'unanimité

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
24	24	0	0	0

## **RUBRIQUE 2. Présentation du règlement intérieur du C.A.**

Le R.I. a été envoyé aux membres du C.A. Le principal rappelle les modalités de vote à main levée sauf si un membre du conseil demande un vote à bulletin secret. Il précise continuer à veiller à ce que les séances ne durent pas plus de 2h30. Les questions diverses doivent être déposées 48h avant une séance.

Ce R.I. émanant des textes officiels sur le fonctionnement des E.P.L.E., il n'y a pas lieu de le voter.

## **RUBRIQUE 3. : installation du C.A., validation de la composition des différentes instances**

M.Uteza propose de ne pas mettre en place la commission permanente, il explique les différentes instances et leurs attributions. Il fait part de la répartition des élus dans les différentes commissions.

Voir P.J avec la composition des différentes instances. La non-crédation de la CP est proposée au vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
24	24	0	0	0

## **RUBRIQUE 4. : Délégation de signature au chef d'établissement pour la passation de marchés à incidence financière annuelle**

Mme Vidal explique que cette délégation permet au chef d'établissement de pouvoir engager des dépenses notamment de signer les bons de commande sans passer par le C.A ce qui serait chronophage.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
24	24	0	0	0

## **RUBRIQUE 5. Questions financières**

Le premier point concerne le renouvellement de l'adhésion à un groupement de commande gérant le chauffage et la maintenance avec le conseil départemental.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
24	24	0	0	0

Le deuxième point concerne deux DBM (prélèvement sur fond de roulement) ;

La première DBM est d'un montant de **25 000 euros** .

Deux mille euros sur les activités pédagogiques et le reste sur le service ALO qui comprend entre autre la viabilisation, l'affranchissement, les produits d'entretien .... C'est une somme qui est débloquée par sécurité pour terminer l'exercice sereinement. Si elle n'est pas dépensée elle repartira dans les réserves.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
24	24	0	0	0

La deuxième DBM est d'un montant de **5 000 euros**

Une facture d'eau anormalement élevée vient d'être adressée au collège, 8 500 euros pour la consommation de mai à octobre 2022.

Consommation dite en anomalie par le fournisseur, Mme Vidal va investiguer pour savoir où se situe la fuite.

Il est alors question des travaux qui ont eu lieu au collège et des fuites d'eau dans les WC élèves.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
24	24	0	0	0

**RUBRIQUE 6. : vote des tarifs : voir P.J.**

**Vote 1 : tableau tarifs annexes**

Le montant de remboursement d'un livre neuf passe à 22 euros au lieu de 15 en raison du prix réel avoisinant plus des 23 euros que des 15. Un premier tableau de tarifs est proposé au vote (dégradations, cartes de DP, tarifs des manuels) etc...

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
24	24	0	0	0

**Tableau des tarifs des repas :**

concernant les tarifs élèves, le conseil départemental a décidé une augmentation de 30 centimes en septembre 2023, augmentation qui n'est pas soumise au vote du C.A car décidée par la collectivité.

**Vote 2 : tableau des tarifs des commensaux**

Explication du tableau : le conseil départemental ayant décidé une augmentation de 30 centimes du tarif élève et le constat étant fait que le prix des repas des agents, AESH, AED, contractuels ne couvre pas les dépenses : 2.39 euros de facturation par le conseil départemental + 19% de charges + le pain , le tarif n'est pas assez élevé pour absorber le coût réel ; pour répondre à ces deux aspects , une augmentation de 30 centimes est proposée sur la catégorie AESH, AED, Agents.

M.Cathala prend la parole et exprime que si le nombre d'AESH mangeant à la cantine et le nombre de professeurs restent stables, la perte des repas des uns est compensée par le tarif excédentaire des autres. L'équilibre reste fragile mais il serait atteint. Il insiste sur la précarité des personnels touchés par la plus grosse augmentation .

M. le principal entend les arguments de la précarité des contrats des AESH et des revenus liés aux temps partiels imposés par le système. Il propose alors de revoir l'augmentation des tarifs à la baisse.

AESH, AED, agents, contractuels : 2.90 au lieu de 3.10

Enseignants, personnels de direction : 4.40

Extérieurs : 6 euros, la baisse de 1.50 étant discutée, elle est négociée à 1 euro (nouveau tarif 5 euros).

Le tableau est modifié et présenté au vote.

Votants	Pour	Contre	Abstention	Nul
24	24	0	0	0

## **RUBRIQUE 7. : questions diverses / questions des parents d'élèves**

### **1/ la demi-pension**

Est-il possible que des parents viennent y assister ? oui à leur convenance, dans la limite de deux parents.

Question du manque de choix, de temps, de qualité, de réchauffage des plats, ouverture du réfectoire haut qui d'après les parents permettait davantage de temps aux élèves pour déjeuner.

Mme GRANGE explique que le ralentissement et le manque de temps ne sont pas liés au manque de place au réfectoire qui n'est jamais plein mais au service des repas, le flux des élèves envoyés à la cantine ne posant pas non plus de soucis.

Mme VIDAL explique qu'elle arrive dans l'établissement, qu'elle constate des points à améliorer et fait le nécessaire. Elle parle aussi de la complexité de gérer au plan administratif les 9 régimes différents induits pas les forfaits DP 2.3.4 : le nombre de repas doit être anticipé et commandé 3 semaines à l'avance, et en juin pour la rentrée de septembre!

Concernant les menus, il est expliqué que des élèves élus peuvent aller aux réunions « commissions des menus » à l'UPC de Puisserguier. Les parents sont invités à faire de même. Il est précisé qu'un roulement est organisé sur la semaine pour que ce ne soit pas toujours les mêmes élèves qui mangent en dernier.

**2/ DNB blanc ?** oui il y en aura bien un ainsi qu'un oral de stage juste avant les vacances de février. Les parents d'élèves regrettent que des réunions parents profs niveau 3ème n'aient pas eu lieu en début d'année. Une réunion parents est prévue en janvier 23, ce niveau repasse en trimestre en terme de suivi et de conseils de classe. La réunion de rentrée n'est plus que sur le niveau 6ème car très peu de parents se déplaçaient au collège sur les autres niveaux.

### **3/ le harcèlement scolaire : quelles actions ?**

Mme Rozanès explique que les élèves du CVC devaient distribuer des rubans verts lundi et mardi ; une heure banalisée pour tous les élèves a été faite avec la constitution d'une affiche slogan. Les affiches ont été installées ce jour, journée nationale de lutte contre le harcèlement. Faute d'avoir reçu les rubans à temps, chaque élève a eu une intervention de l'AED référent et d'élèves du CVC qui leur ont remis un sticker ruban vert à coller symboliquement sur le carnet.

Mme Rozanès explique aussi la mise en place du dispositif pHare et reviendra vers le CA en temps et en heure pour expliciter le protocole.

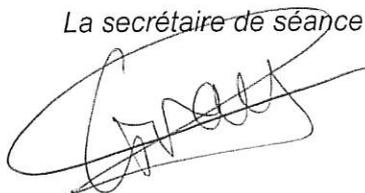
Les parents regrettent de ne pas avoir ces informations et qu'elles ne soient pas communiquées à l'ensemble des parents. Pour rappel le site du collège est régulièrement mis à jour sur les actions, temps forts, etc. même si ce n'est pas exhaustif.

**4/ l'implication de l'AIPECS :** les parents sont demandeurs de plus d'investissement et aimeraient être encore plus associés aux actions du collège. La question de l'implication dans le FSE est soulevée notamment pour en assurer l'ouverture sur le temps méridien.

M. le principal annonce que le prochain CA (budget 23) aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> décembre et lève la séance à 19h07.

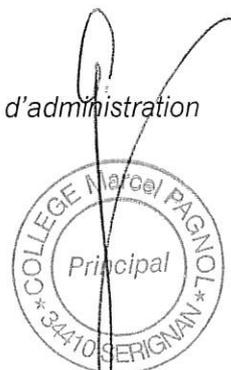
*Procès-verbal fait à Sérignan, le 14 novembre 2022*

*La secrétaire de séance*



E. GRANGE

*Le président du Conseil d'administration*



Emmanuel UTEZA